



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 juin 2009**

L'an deux mille neuf, le jeudi onze juin à 20 heures 30 minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 5 juin, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **20**

Nombre de votants : **23**

**Présents** : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Pascal BRANDEAU, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Marie-Luce BESSONNET, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Alain THUILLIER, Olivier COURTOT, Christian TALON, Yannick AUTIN, Daniel RABOTEAU, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

**Absents excusés** : Pascal BRANDEAU, Alain THUILLIER, Olivier COURTOT

**Pouvoirs** : Pascal BRANDEAU à Laurent VINCELOT, Alain THUILLIER à Claude POUPINOT, Olivier COURTOT à Christian TALON

**Secrétaires de séance** : Céline VALEZE, Bruno PAROLDO.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 AVRIL 09**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 14 MAI 2009 qui a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la convocation du présent Conseil.

Céline VALEZE regrette que les remarques qu'elle a faite sur le compte-rendu du 16 avril ne figurent pas dans le compte-rendu du 14 mai : dans les discussions préalables à la délibération concernant l'ouverture de classe à l'école élémentaire, il fallait lire : « madame le maire annonce qu'elle refusera toutes les inscriptions nouvelles à l'école élémentaire d'enfants

n'habitant pas la commune, sauf s'il existe un motif d'ordre médical » et non « elle », sous entendu Céline VALEZE, annonce.....

Ont voté pour le procès-verbal : 22

Abstention : 1

## ACQUISITION D'UNE IMPRIMANTE POUR LE SERVICE COMPTABLE

L'imprimante utilisée par le service comptable n'est plus en état de fonctionner. Cette imprimante est nécessaire pour l'édition des documents confidentiels tels que les bulletins de salaires.

Le choix correspondant aux besoins de ce service porte sur une imprimante de type BROTHER HL 5240 L (imprimante laser monochrome format A4 – vitesse 24 ppm).

fournisseur	Prix imprimante HT	Extension garantie 3 ans HT	Cartouche HT
TECODATA	194.30	109.00	73.62
BRUNEAU	199.00 (5240 épuisé) 209.00 (5340 30 ppm)	89.00	88.00
JPG	199.00	100.00	81.90

L'acquisition pourrait être affectée en section d'investissement – opération 129 – matériel – article 2183

Le Conseil Municipal, invité à délibérer, a voté à l'unanimité, pour l'achat d'une imprimante auprès de TECODATA et pour le choix de l'extension de garantie de 3 ans.

## REVISION DES TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE

Le tarif de la garderie est actuellement de 0.65 € la demi-heure, soit 19.50 € la carte de 30 demi-heures depuis deux ans.

Il est proposé de passer à 20.00 € la carte de 30 demi-heures et 0.70 € la demi-heure vendue individuellement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## REVISION DES TARIFS CANTINE

Le conseil Municipal est invité à fixer les nouveaux tarifs de la cantine applicables à la rentrée 2009-2010

	tarifs Au 1 <sup>er</sup> août 2008	Proposition tarifs au 1 <sup>er</sup> août 2009
ENFANTS	2.10 €	2.15 €
CANTINIERES	2.10 €	2.15 €
ENSEIGNANTS EN SURVEILLANCE	2.10 €	2.15 €
ENSEIGNANTS	4.00 €	4.10 €

<b>ADULTES</b>	<b>4.00 €</b>	<b>4.10 €</b>
----------------	---------------	---------------

Thierry MOUCHARD s'interroge sur la possibilité d'appliquer des tarifs différents selon le système du quotient familial, comme cela est appliqué dans certaines communes.

Madame le Maire lui répond qu'avec un tel système, qui est compliqué à mettre en œuvre, le surcoût serait encore appliqué aux classes moyennes.

Thierry MOUCHARD pose également la question des repas BIO et des journées à thème.

Madame le Maire lui répond qu'à l'occasion de la prochaine réunion de la commission scolaire, une réflexion sur l'introduction du BIO pour certains produits

Marie-Luce BESSONNET relève que le prix du repas d'un adulte en service (cantinière ou surveillant) est au même prix que celui d'un enfant.

Après discussion, le Conseil municipal a voté :

- pour : 22
- abstention : 1.

### **AFFECTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DU LOGEMENT SOCIAL RUE DU RIVAUD**

Des travaux de couverture ont dû être commandés sur le logement social situé rue du rivaud.

Ces travaux dont le coût s'élève à 2 631.86 € TTC pourraient être affectés en section d'investissement OPERATION 098 – bâtiments – article 2313

Madame le Maire précise que si l'on ne fait pas ces travaux, le logement va se détériorer et que la commune ne peut louer le logement sans avoir fait les réparations (loyer d'environ 300 € par mois).

Le Conseil Municipal, invité à délibérer, donne son accord à l'unanimité.

### **RECONDUCTION ADHESION MISSION LOCALE SUD DEUX-SEVRES**

Le 4 septembre 2008, le Conseil municipal avait autorisé madame le Maire à signer la convention d'adhésion et à verser la participation fixée à 0.70 € par habitant.

L'assemblée générale de la Mission Locale des Jeunes du Sud Deux-Sèvres s'étant réunie le 1<sup>er</sup> avril 2009, le montant de la cotisation est passé à 0.73 € par habitant pour l'année en cours, soit 1 981.22 € (le chiffre de la population utilisé est toujours celui du recensement de 1999).

Alain CHAUFFIER a présenté la Mission Locale et ses missions. En 2008, 83 contacts ont été pris par la Mission Locale. Sur ces 83 contacts, 19 jeunes ont été suivis régulièrement. La volonté de la Mairie est de créer une permanence à Frontenay-Rohan-Rohan comme elle existe à Mauzé sur le Mignon.

Le Conseil Municipal, invité à délibérer, autorise madame le Maire à signer l'avenant à la convention et à payer la cotisation demandée.

### **AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Un adjoint technique assure depuis la rentrée scolaire 2008-2009 quatre heures de ménage supplémentaires à l'école élémentaire chaque mercredi matin.

Le Comité technique paritaire, réuni le 16 avril dernier, a émis un avis favorable sur la demande d'augmentation du temps de travail de cet agent.

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner cette augmentation du temps de travail qui passerait ainsi pour ce poste de 7.66/35<sup>ème</sup> à 10.78/35<sup>ème</sup> en temps de travail annualisé. Les heures réalisées par cet agent depuis la rentrée sont payées en heures complémentaires (coût identique).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **DEMISSION Monsieur THUILLIER CORRESPONDANT DEFENSE**

Par courrier du 26 mai 2009, Monsieur THUILLIER a souhaité ne plus assumer le rôle de « correspondant défense ».

Il est proposé de déposer dans les casiers de chaque conseiller une information sur le rôle du correspondant défense.

La désignation d'un nouveau correspondant défense sera proposée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **REMBOURSEMENT DE TIMBRES FISCAUX**

Avec la mise en œuvre des passeports biométriques à partir du 15 juin, la Commune de Frontenay Rohan-Rohan ne sera plus en mesure de délivrer des passeports à compter de cette date.

Seules 15 communes du département seront habilitées à délivrer des passeports (dont Mauzé sur le Mignon et Niort).

Deux dossiers de demande de passeports pour adultes ont fait l'objet d'achat de timbres fiscaux pour une valeur de 176.00 €. La préfecture a retourné les deux timbres fiscaux car les passeports, qui étaient périmés pour les enfants des demandeurs (durée 5 ans), étaient encore valables pour les adultes (durée 10 ans).

La Mairie arrêtant de traiter ces dossiers à partir du 15 juin ne sera plus en mesure de céder les timbres à d'autres demandeurs de passeport et ainsi de rembourser les particuliers dispensés de ces timbres.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder au remboursement des timbres fiscaux qui se sont avérés inutiles. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **ACHAT D'UN LAVE-VAISSELLE ECOLE ELEMENTAIRE**

L'achat d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire de l'école élémentaire a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre du budget primitif 2009 (opération 129 – acquisition de matériel – article 2188).

Trois devis ont été remis :

fournisseur	Débit horaire (en paniers/heure)	Prix TTC COMPLET
ERCO	72 + possibilité 3 vitesses	6 379.46 €
CESBRON	65	6 268.00 €
F2C EQUIPEMENT	60 + possibilité 3 vitesses	9 233.00 €

La commande doit être faite maintenant pour une installation en septembre 2009.

Le conseil Municipal, invité à délibérer, décide à l'unanimité de passer commande auprès de l'entreprise ERCO pour 6 379.46 € ttc.

### **ACHAT D'UN CHARIOT POUR LA CANTINE**

Une somme de 250.00 € a été prévue au budget.

Le devis de l'entreprise ERCO s'élève à 263.12 € tt.

Il est proposé de procéder à cette acquisition et de l'affecter comme prévu en section d'investissement, opération 129 – acquisition de matériel – article 2188.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **ACHAT DE MOBILIER SCOLAIRE POUR CREATION DE CLASSE A L'ECOLE ELEMENTAIRE**

La création d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire, bien que non confirmée par les services de l'Inspection Académique, semble aujourd'hui certaine.

L'installation de cette nouvelle classe est prévue dans l'actuelle bibliothèque située au premier étage de l'école. La bibliothèque sera transférée dans la première ou la deuxième classe du bâtiment qui est actuellement utilisé par le psychologue, le RASED et le centre de loisirs.

Un devis d'aménagement a été demandé à la société DELAGRAVE qui a fourni le mobilier des autres classes. Il se compose de 30 tables individuelles dont la hauteur est modulable, de 30 chaises, d'une armoire, d'un bureau et d'un fauteuil pour le Maître, d'un fauteuil bureautique et d'un tableau triptyque.

Le total de ce devis s'élève à 5 211.15 € ttc.

Considérant les délais de commande, il est nécessaire de prévoir dès maintenant cet achat.

La dépense pourra être imputée en section d'investissement – opération 129 – acquisition de matériel – article 2184

Madame le Maire insiste sur le fait que l'on remette en doute sa parole. Lorsqu'elle avait rencontré, avec Alain CHAUFFIER, l'Inspectrice d'Académie, Madame ALAMOME, en Janvier 2009, Cette dernière lui avait assuré qu'aucune ouverture de classe n'était prévue à l'école élémentaire.

Thierry MOUCHARD demande combien il manque d'enfants pour une ouverture de classe. Madame le Maire lui répond qu'il en manque trois.

Thierry MOUCHARD s'interroge à nouveau car il manquait seulement 1 enfant lors du dernier conseil municipal de mai. Madame le Maire lui répond que cette différence est due au déménagement d'une famille.

Céline VALEZE insiste sur le fait que ces investissements n'étaient pas prévus au budget primitif 2009 et, par conséquent, certaines dépenses programmées pourront être revues à la baisse. Mais cette classe doit être ouverte.

Madame le Maire et Raymond CAILLETON insistent aussi sur le problème des sanitaires dont le nombre est insuffisant au regard du nombre d'élèves. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir à cet investissement (location ou achat). Un achat semble préférable (coût estimatif : 10 000 €).

Le Conseil municipal, invité à délibérer, donne son accord à l'unanimité.

### **ACQUISITION D'UN SERVEUR POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE**

La commande pour un nouveau matériel informatique dans les écoles a été passée pour un montant de 19 465.00 € ttc.

Le serveur actuel ne supportera pas ce nouveau matériel. Il est donc fortement conseillé de le remplacer dès maintenant. L'acquisition de ce nouveau matériel s'élèverait 523.49 € ttc.

La dépense pourra être imputée en section d'investissement – opération 129 – acquisition de matériel – article 2183.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **TRAVAUX DE VOIRIE**

Une somme de 59 731.15 € a été inscrite au budget pour des travaux de voirie (SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATION 114 – VOIRIE – article 2315).

Il s'agissait de réaliser des travaux d'amélioration des rues :

- de la grande aire
- du paradis
- de l'Ile
- du Four Grenier
- 

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises pour :

- la rue du Gué
- la totalité de la rue de l'Ile ( il reste 14 branchements plomb à changer)
- la rue du Four Grenier
- le chemin communal de la rue de la Broute à la rue du Bignon
- la rue du Rivaud (de la fontaine d'Airon à la rue de la grande Aire)

Les offres des entreprises s'élèvent à :

RUES	Entreprise BONNAUD	Entreprise MORIN	Entreprise ROCHE
Rue du Gué	1 152.90 € HT	1 696.80 € HT	1 404.00 € HT
Rues de la Grande Aire et du Paradis	4 873.50 € HT	6 369.06 € HT	4 953.00 € HT
Rue de l'Ile	8 339.50 € HT	9 847.50 € HT	8 312.20 € HT
Rue du Four Grenier	2 713.50 € HT	4 696.50 € HT	4 160.00 € HT
Sous-total HT	17 079.40 € HT	22 610.00 € HT	18 829.20 € HT
Sous-total TTC	<b>20 427.00 € TTC</b>	<b>27 042.00 € TTC</b>	<b>22 520.00 € TTC</b>
Chemin communal	14 592.36 € HT	15 232.50 € HT	12 708.00 € HT
Rue du RIVAUD De la fontaine d'Airon à la rue de la Grande Aire			3 809.00 € HT 4 556.00 € TTC
<b>TOTAL TTC</b>			<b>42 274.00 € TTC</b>

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Christian TALON exprime son opposition à la réfection sous forme de « bi-couche » du chemin communal, car cette réalisation lui semble trop onéreuse au regard de l'état des autres rues et du résultat d'une telle opération.

Céline VALEZE souhaite que le programme de voirie soit d'abord discuté en commission avant d'être présenté au Conseil Municipal.

Madame le Maire lui répond que plusieurs commissions « Travaux-Voirie » se sont tenues, que Christian TALON était présent à certaines de ces commissions où le débat avait déjà eu lieu ; que la majorité de la commission défendait l'idée de commander la réfection de certaines rues et que les branchements plomb d'autres rues non prévues dans cette programmation seraient faits l'an prochain.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le programme proposé, excepté le chemin communal et la rue du Rivaud.

Christian TALON souhaite qu'une autre méthode soit appliquée : il propose que la commission voirie détermine le programme annuel des travaux de voirie et qu'elle élabore un cahier des charges avant d'organiser une mise en concurrence. Il précise qu'il découvre les devis lors du Conseil Municipal alors qu'il est membre de la commission « voirie ». Il souhaite que le budget voirie soit consommé de façon judicieuse et regrette la manière dont a été faite la consultation.

Après discussion, la question est passée au vote :

Ont voté pour le programme proposé ( rues du Gué, de la Grande Aire et du Paradis, rues de l'Île et du Four Grenier) et le choix de l'entreprise Bonnaud, moins disante : 13

Ont voté contre : 7

Se sont abstenus : 3

### DECISION MODIFICATIVE

Des ajustements sont nécessaires en section d'investissement – opération 129 - acquisition de matériels. Ainsi, un certain nombre d'achats non prévus au budget primitif ont été décidés :

Matériel	Article	Evaluation BP 09	Montant engagé ou payé	Nouveaux engagements
Informatique école	2183	19 465.00	19 465.00	
Serveur école	2183			524.00
Ordinateur ateliers	2183			470.00
Imprimante comptabilité	2183			363.00
Tracto-pelle	2182	49 650.00	49 650.00	
Perforateur	2188	730.00	646.00	
Aspirateur	2188	210.00	210.00	
Chariot cantine	2184	250.00	264.00	
Lecteur CD	2184	200.00	200.00	
Mobilier classe élémentaire	2184			5220.00
Lave-vaisselle	2188	8 500.00	6 400.00	
Défibrillateurs	2188	5 400.00	2 000.00	
Total		<b>(1) 84 504.00</b>	78 835.00	6 577.00
Total engagements et paiements			<b>85 412 (2)</b>	
Nouvelle inscription (2) – (1) = <b>908.00</b>				

Il est proposé de procéder à la décision modificative suivante :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

OPERATION 129 – ACQUISITION DE MATERIEL – article 2184 = + 1 000.00

OPERATION 114 – VOIRIE - article 2315 = - 1 000.00

Céline VALEZE demande si la Commune a déposé une demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et les Sports pour l'achat de défibrillateurs.

Madame le Maire lui répond qu'aucune demande de subvention n'a été déposée, mais que cette possibilité sera examinée.

Ont voté pour la décision modificative telle que présentée : 21

Contre : 2

#### DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « L'AFRIQUE DE L'ESPOIR »

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette demande d'une association basée à LA CRECHE.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas accorder de subvention à cette association.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas attribuer de subvention à cette association.

## CALENDRIER DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

SEPTEMBRE 2009	JEUDI 3 SEPTEMBRE
OCTOBRE 2009	JEUDI 8 OCTOBRE
NOVEMBRE 2009	JEUDI 12 NOVEMBRE
DECEMBRE 2009	JEUDI 10 DECEMBRE
JANVIER 2010	JEUDI 14 JANVIER

*Messieurs Laurent COCHELIN et Frédéric ECALLE, étant attendus pour d'autres réunions, sont autorisés à quitter la séance.*

### **GROUPEMENT DE COMMANDES DE PRODUITS ALIMENTAIRES – AGAPE**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'adhésion de la commune au groupement de commande du lycée Jean Macé pour la prochaine rentrée.

Le coût de l'adhésion s'élève à 130.00 €

Thierry MOUCHARD demande s'il est possible d'acheter des denrées alimentaires à d'autres fournisseurs que les titulaires des marchés de l'AGAPE.

Madame le maire lui répond que la Commune reste libre de passer des commandes auprès d'autres fournisseurs, la Commune a ainsi toujours souhaité acheter le pain aux boulangers de Frontenay-R-R.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (21 voix), décide de renouveler son adhésion à l'AGAPE.

### **INFORMATIONS**

Madame le Maire donne au Conseil Municipal les informations suivantes :

- réunion publique du SAGE le 25 juin 2009 (gestion de l'eau)
- arrêté préfectoral autorisant la société SIFDDA centre à exploiter une unité de méthanisation et une unité de Transit de déchets et sous produits d'origine animale, situées « le Cloutis Marotin – route de Niort » sur le territoire de la commune de BENET
- conférence de presse et inauguration médiathèque de Niort le 17 juin 2009
- réunion des Maires de la C.A.N pour une démarche commune pour l'accessibilité
- locations payantes de matériel par le Comité des Fêtes de BESSINES
- remboursement des mises à disposition de personnel par les associations
- déclaration des puits et forages obligatoire (tout particulier est concerné par cette mesure avant le 31 décembre 2009).
- travaux de forage sous la voie SNCF prévus pour 3 jours et 2 nuits à compter du 15 juin.
- Utilisation d'hélicoptères par SEOLIS pour la surveillance des ouvrages.
- Fête de l'école élémentaire le 26 juin à partir de 18 h 00
- Rappel des interdictions d'utilisation de produits phytosanitaires et notamment du glyphosate
- Soirée Matapeste : 114 entrées payantes, soit 570 € de recettes, environ 250 personnes présentes.

Thierry MOUCHARD demande le budget définitif de cette soirée.

Madame le Maire lui répond que Laurent COCHELIN lui fournira ces informations lors du prochain conseil municipal.

- UNICEF : lancement d'une campagne sur les droits de l'enfant « mini-frimousses » auprès des écoles de la Commune.



- Mamans bis : utilisation de la salle de l'ancien dojo en juillet pour deux séances d'éveil musical
- Association « Les Bouts d'choux » : ne souhaite plus utiliser la salle Jean Monnet. Les membres de l'association attendent que les travaux de la salle de l'ancien dojo soient réalisés. Madame le Maire précise que lors du budget prévisionnel, le Conseil Municipal était en désaccord sur ces travaux.
- Invitation par la Commune et F2R au pot organisé à l'occasion du salon des collectionneurs le 14 juin.
- Prochaines réunions ou manifestations :
  - \* 12 juin : SEP THEATRE
  - \* 19 juin : commission scolaire
  - \* 24 juin à 18 h 30 : réunion publique sur les déchèteries.

Philippe REY annonce au conseil municipal que l'association des commerçants, ex UACI est devenue ACTIF.

Il annonce la création d'une nouvelle entreprise qui fabrique des objets à partir de bois flottés : nat-esprit-nature.fr

Bernard BARAUD rappelle l'activité de la Banque alimentaire qui permet de fournir des denrées à très bas prix aux familles les plus modestes (42 parts).

Daniel RABOTEAU demande si l'écran de cinéma envisagé sera acheté ou si la commune versera une subvention à la SEP. Madame le Maire lui répond que c'est le versement de la subvention qui est retenu, les devis pour le remplacement de l'écran étant trop élevés (de l'ordre de 4 000.00 € ttc).

Claude POUPINOT constate que les restrictions de circulation aux heures de sorties d'écoles ne sont pas respectées. De même, les cyclomoteurs passent toujours dans la rue des champs. Un noisetier gêne la visibilité rue du Four Grenier.

Madame le Maire lui assure qu'un panneau sera bientôt posé rue des champs afin d'interdire la circulation des cyclomoteurs.

Céline VALEZE souhaiterait que les articles de Trait d'Union concernant les finances communales soient validés par la commission finances.

Céline VALEZE demande que les employés communaux qui effectuent le fauchage des chemins, nettoient également les bords des chemins. Elle est consciente du travail supplémentaire (pas de traitement phytosanitaire), mais c'est une question d'image pour la commune.

Thierry MOUCHARD souhaite savoir si des enfants de 2 ans seront acceptés à l'école maternelle à la prochaine rentrée scolaire. Il lui est répondu que l'Inspection Académique n'acceptera que 10 enfants de moins de trois ans à la prochaine rentrée. Les enfants qui auront 3 ans avant la fin d'année 2009 pourront être acceptés dans la limite de 10 élèves.

Laurent VINCELOT demande quelle sera la salle de classe qui ne sera plus utilisée à l'école maternelle à la prochaine rentrée. Madame le Maire lui répond que la salle de classe des tout petits située à l'étage sera destinée à un autre usage. Les enfants de grande section seront toujours dans la salle de classe située près de la bibliothèque.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la pose de l'enrobé sur les rues Migault et Giannesini sera probablement reportée de quelques mois (début 2010) afin d'éviter les déformations de voies.

Marylène CLEMENT relate les réclamations formulées par des riverains de la rue du stade, gênés par le manque d'éclairage public.

Madame le Maire répond que désormais le respect de l'environnement devient un enjeu important. Ainsi, éclairer moins les rues a un impact sur l'environnement et va dans le sens d'un développement durable.

Thierry MOUCHARD demande quelle communication est envisagée pour annoncer la réunion publique du 24 juin sur les déchèteries. Madame le Maire lui répond qu'une annonce sera faite dans la presse, sur le site internet de la commune et que des affichettes pourront être apposées.

Thierry ALLEAU se plaint de manque de nettoyage des voies à Faugerit

Raymond CAILLETON résume les activités des ateliers municipaux depuis le dernier conseil municipal : La préparation des élections et des diverses manifestations, le désherbage, la pose des bancs publics, les diverses remises en état nécessaires après les fortes pluies.

La séance se termine à 22 h 55.